

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
04/10/2013

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F01113P0189

1. Intitulé du projet

Réalisation d'une opération d'aménagement mixte (ZAC) de logements, commerces et équipements publics dans le quartier Saint Louis à Carrières-sous-Poissy, sur un secteur déjà urbanisé, dans un contexte de renouvellement urbain.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom CHEBAUT

Prénom Fabien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

HOTEL DE VILLE DE CARRIERES SOUS POISSY

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Eddie AÏT, Maire

RCS / SIRET

217180123200174

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 33 : Zone d'aménagement concerté, située sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU	L'opération porte sur des travaux, constructions et aménagements - d'une surface de plancher de 28 300 m ² totale - sur une surface de terrain d'assiette de 4,3 ha environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Opération de restructuration et d'aménagement du quartier Saint-Louis dans un contexte de renouvellement urbain sur un secteur déjà urbanisé : réalisation d'un programme mixte de logements, commerces et d'équipements publics dans un quartier enclavé et excentré du centre ancien (cf. détails cadre 4.3).

4.2 Objectifs du projet

Le projet entend répondre à 4 objectifs majeurs :

- Désenclaver le quartier et ouvrir le quartier sur l'extérieur, en lien avec les projets urbains et quartiers environnants ;
- Créer une offre de logement diversifiée, permettant un parcours résidentiel complet dans le respect des objectifs des documents supracommunaux
- Redynamiser et renforcer l'offre commerciale sur site (pôle commercial existant périlclitant)
- Sécuriser le quartier

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'opération d'aménagement s'étendra sur une période de 5 ans environ, et se développera en « tiroir » ce qui permettra d'assurer la continuité du fonctionnement des commerces tout au long de l'opération.

La réalisation des travaux s'étalera en deux grandes phases (cf. Annexes obligatoires, n°4, p.14) :

- La 1ère phase (2014-2015) sera dédiée à la réalisation des îlots 1, 3, 4 & 5 (maisons de ville, petits collectifs avec commerces en rez-de-chaussée et résidence sénior) et le démarrage des travaux des espaces publics (Voie nouvelle Nord-Sud notamment).

Cette phase impliquera la démolition de quelques bâtiments existants et la relocalisation de certains commerces enclavés et périlclitant afin de libérer le pôle commercial existant

Cette première phase permettra ainsi la mise en œuvre des principaux objectifs de la ZAC.

- La 2ème phase (2016-2017) sera dédiée à la réalisation des îlots 2,6 & 7 (maisons de ville, logements collectifs, logements familiaux et alternatifs) ainsi que la réalisation des espaces publics des axes Est-Ouest et de la rue Saint-Louis. (cf. Annexes obligatoires, principes d'aménagement p.10)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, la réalisation de la ZAC permettra l'accueil de:

- 360 logements collectifs et individuels, sociaux (environ 111) et libres (environ 250).

Les formes d'habitat proposés seront variées, de la maison de ville à de petits logements collectifs (R+3 max), selon un principe d'épannelage du bâti (afin d'assurer une transition avec le tissu urbain environnant)

- Environ 1000 m² de commerces viendront se loger en rez-de-chaussée des bâtiments en bordure de voiries et ouverts sur une petite placette
- Un local pour l'accueil d'une antenne de commissariat
- Un programme d'espaces publics de 13 500 m² environ qui permettra la création de nouvelles voiries véhicules et douces (création de pistes cyclables), d'un parvis piéton ouvert sur les équipements publics existants, la requalification de la rue Saint Louis et l'ouverture d'impasses existantes

- Des espaces verts plantés en cœur d'îlots qui accompagneront le programme d'espaces publics.

L'ensemble des espaces publics sera remis, après leur achèvement, à la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine (CA2RS) qui en assurera la gestion dans le cadre de sa compétence.

Par ailleurs, une étude de circulation a été menée par le bureau d'études Dynalogic en mai 2012. Celle-ci a démontré l'absence de réelle incidence du projet en terme de déplacements et de circulation (le flux supplémentaire généré par la ZAC est d'environ 195 véhicules en heures de pointe du matin et 165 véhicules en heures de pointes du matin et de 600 véhicules journaliers (cf. Annexe « Etude de circulation », p.14).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La ZAC Saint Louis a déjà fait l'objet des procédures suivantes :

- Dossier de création de la ZAC approuvé en conseil municipal en juillet 2004, ayant fait l'objet d'une étude d'impact
- Dossier de réalisation approuvé en conseil municipal le 31 mai 2012 et ayant fait l'objet d'une note complémentaire mettant à jour le programme de l'opération et ses impacts sur les eaux superficielles, sur le patrimoine naturel et sur la circulation.

Les procédures administratives à suivre sont les suivantes :

- Dossier de déclaration Loi sur l'Eau en cours (dépôt du dossier auprès de l'autorité environnementale prévue au 2ème semestre 2013)
- Procédure de déclaration d'utilité publique, objet de la présente demande afin d'engager les acquisitions foncières nécessaires.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Assiette de l'opération	4,3 ha
Programme global de construction	28 300 m ² de surface de plancher
Nombre de logements	363
Estimations surfaces imperméabilisées	9 000m ² environ
- Sur les espaces publics (voiries, stationnement, parvis)	20 000 m ² environ
- Sur les espaces privés (emprises bâties, stationnements en surface, cheminements)	
Nombre de stationnements	
- Publics (sur voiries)	140
- Privés	470 dont 50% environ sera du stationnement enterré.
Débit d'eau, pente	Débit de rejet des eaux pluviales de 11/s/ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Quartier Saint Louis
Carrières-sous-Poissy

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 01 ' 13 " E Lat. 48 ° 56 ' 32 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain d'assiette est actuellement en secteur urbanisé et occupé par :

- un petit pôle commercial périclitant (la plupart des cellules commerciales sont fermées) et qui s'étend sur une surface de terrain de 8400 m²
- un ancien parking semi-enterré qui s'étend sur une superficie de 5000 m² environ
- des parkings en surface sur une superficie de 4700 m² environ
- d'un ancien plateau sportif
- de surfaces de stockage (box)
- de parcelles privées occupées par des habitations ou fonds de parcelle peu utilisés
- de terrains engazonnés

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03 novembre 2005
Zonage du site : Zone 1 AU (zone à urbaniser)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI mais de façon très ponctuelle par le PPRI de la Vallée de la Seine et de l'Oise sur 1% environ de la surface totale de la ZAC et qui ne sera pas concernée par des projets de construction (cf. extrémités sud et sud-ouest du site classées en zone bleue (aléa modéré, cf. annexes obligatoires, p. 19)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des pollutions aux hydrocarbures ont été identifiées mais peu volatiles. Ce contexte définit une pollution organique globale relativement modeste, aucun paramètre ne dépassant jamais les seuils d'acceptation en ISDI / Des pollutions aux sulfates ont aussi été identifiées mais seront évacuées lors des travaux de construction dans les décharges adaptées / Les conclusions du diagnostic (cf. annexe « Etude Pollution », p.27, p.28 et p. 30) montrent un développement possible d'un projet de construction à usage d'habitations. Afin de limiter les pollutions identifiées, les travaux envisagés s'attacheront également à : supprimer tout risque de contact direct avec le sol (recouvrement des zones non imperméabilisées par un apport de terre végétale) / réduire à néant tout risque d'ingestion et gérer le risque d'inhalation lors des travaux de terrassement.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources			
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais excédentaires proviendront de la démolition des bâtiments existants
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement n'intervient dans aucune ZNIEFF, ZICO, ENS et le site ne constitue pas une liaison écologique avec la ZNIEFF située au nord. L'étude d'impact figurant au dossier de création de la ZAC datant de 2004 est jointe au présent formulaire. Elle précise en page 69 l'impact positif du projet sur la biodiversité, étant donné l'occupation actuelle : la trame verte de l'opération se fera sous forme d'alignements d'arbres et de haies, et de cœurs d'îlots végétalisés qui permettront d'accueillir des espèces végétales et animales. Elle devrait être génératrice d'une biodiversité locale, en croissance par rapport à la situation initiale (présence pelouse urbaine relativement pauvre et de grands espaces minéralisés).
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI mais de façon très ponctuelle (cf. annexes obligatoires, p. 19), sur 1% environ de la surface totale de la ZAC et qui ne sera pas concernée par des projets de construction
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nouvelles constructions n'engendreront pas de risques sanitaires.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules des nuisances sonores temporaires pourront être générées pendant la phase chantier. Une charte « Chantiers Verts » sera mise en place et imposée aux promoteurs et entreprises de travaux afin de limiter ces nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules des nuisances olfactives ou vibrations temporaires pourront être générées pendant la phase chantier. Une charte « Chantiers Verts » sera mise en place et imposée aux promoteurs et entreprises de travaux afin de limiter ces nuisances.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les constructions généreront des eaux usées qui seront retraitées par la station d'épuration de Triel-sur-Seine.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les constructions généreront seulement des déchets ménagers non dangereux liés à la réalisation de logements et de commerces.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La relocalisation des commerces, la desserte nouvelle et le traitement des espaces publics auront un effet positif sur l'attractivité du quartier.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La ZAC Saint Louis qui s'étend sur 4,3 ha se situe à proximité immédiate de deux autres projets de ZAC (en frange nord et sud) d'une ampleur beaucoup plus importante :

- la ZAC « Carrières Centralité » qui s'étend sur 44 hectares et qui accueillera 2800 nouveaux logements, un pôle commercial et de loisirs, un parc de 10ha et équipements publics
- la ZAC « Ecopôle Seine Aval » qui s'étend sur 200 hectares et qui proposera 40 ha de terrains à bâtir à destination d'activités économiques, des équipements publics sur 2,5 ha de terrain et 25 000 m² SHON de logements (soit 250 logements environ).

Ces deux autres ZAC pourront être amenées à créer des effets cumulés avec ceux de la ZAC Saint-Louis, particulièrement en ce qui concerne la circulation.

Toutefois, au vu de l'ampleur des projets à proximité, les impacts mineurs en terme de circulation générés par la ZAC Saint Louis (flux supplémentaire d'environ 195 véhicules en heures de pointe du matin et 165 véhicules en heures de pointes du matin) seront « absorbés » à terme par les flux de circulation générés par les 2 autres ZAC.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

CF page suivante

La création de la ZAC Saint Louis a déjà fait l'objet d'une étude d'impact environnementale en 2004. Par ailleurs, le dossier de réalisation de la ZAC a apporté une note complémentaire mettant à jour le programme de l'opération et ses impacts limités sur les eaux superficielles, sur le patrimoine naturel et sur la circulation.

De manière générale, l'ensemble des impacts a été évalué (cf. Etude d'impact p. 67 à 75) et des mesures compensatoires ont été prises afin d'y remédier (cf. Etude d'impact, p.83 à 86).

Par ailleurs, au vu des critères suivants :

- Caractéristiques générales du projet : construction de logements, commerces et aménagements en milieu déjà urbanisé dans un tissu constitué, sur des espaces déjà fortement imperméabilisés
 - Sensibilité environnementale réduite de la zone et absence d'impacts significatifs du projet sur l'environnement et la santé humaine :
 - . Imperméabilisation du terrain réduite par rapport à l'existant (Terrain existant constitué pour moitié environ d'espaces imperméabilisés)
 - . Trame urbaine éloignée de tout périmètre sensible et soumise à un aléa très faible d'inondation (1% de la surface de la ZAC est concernée)
 - . Impact très réduit en terme de circulation
 - . Pas d'impact sur les espaces naturels ou agricoles déjà constitués.
 - Mise en place de mesures qui limiteront les impacts du projet sur l'environnement :
 - . Création d'une piste cyclable sur la voie nouvelle projetée qui traversera l'ensemble de la ZAC
 - . Végétalisation des futurs cœurs d'îlots
 - . Nouvelles plantations (200 arbres environ)
 - . Gestion des eaux pluviales (aménagement d'un bassin d'infiltration enterré et eaux pluviales régulées avec un débit de fuite de 1l/s/ha)
 - . Mise en place d'une charte « Chantiers Verts » afin de limiter le risque de pollution identifié qui imposera :
 - * Le recouvrement des zones non imperméabilisées polluées par un apport de terre végétale
 - * Des mesures pour la gestion du risque d'inhalation lors des travaux de terrassement.
- Il ne paraît pas nécessaire de réaliser une nouvelle étude d'impact

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude d'impact de la ZAC Saint-Louis, juin 2004 (BET Transfaire) - rubriques attachées 5-2 et 6-1
Complément au dossier de réalisation de la ZAC : mise à jour des éléments de programme et mise à jour des impacts du projet sur l'environnement (sur les eaux superficielles, sur le patrimoine, sur les déplacements), Mai 2012 BET Urba Conseil - rubriques attachées 5-2 et 6-1
Etude de circulation, ZAC Saint-Louis, Mai 2012 (BET Dynalogic) Rubriques attachées 5-2 et 6-1
Etude historique et diagnostic sur les sols, Mars 2012 (BET Périchimie Environnement) - Rubriques attachées 5-2 et 6-1
Projet de Dossier de déclaration Loi sur l'Eau, ZAC Saint-Louis, juillet 2013 (BET Anteagroup) - rubriques attachées 5-2 et 6-1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

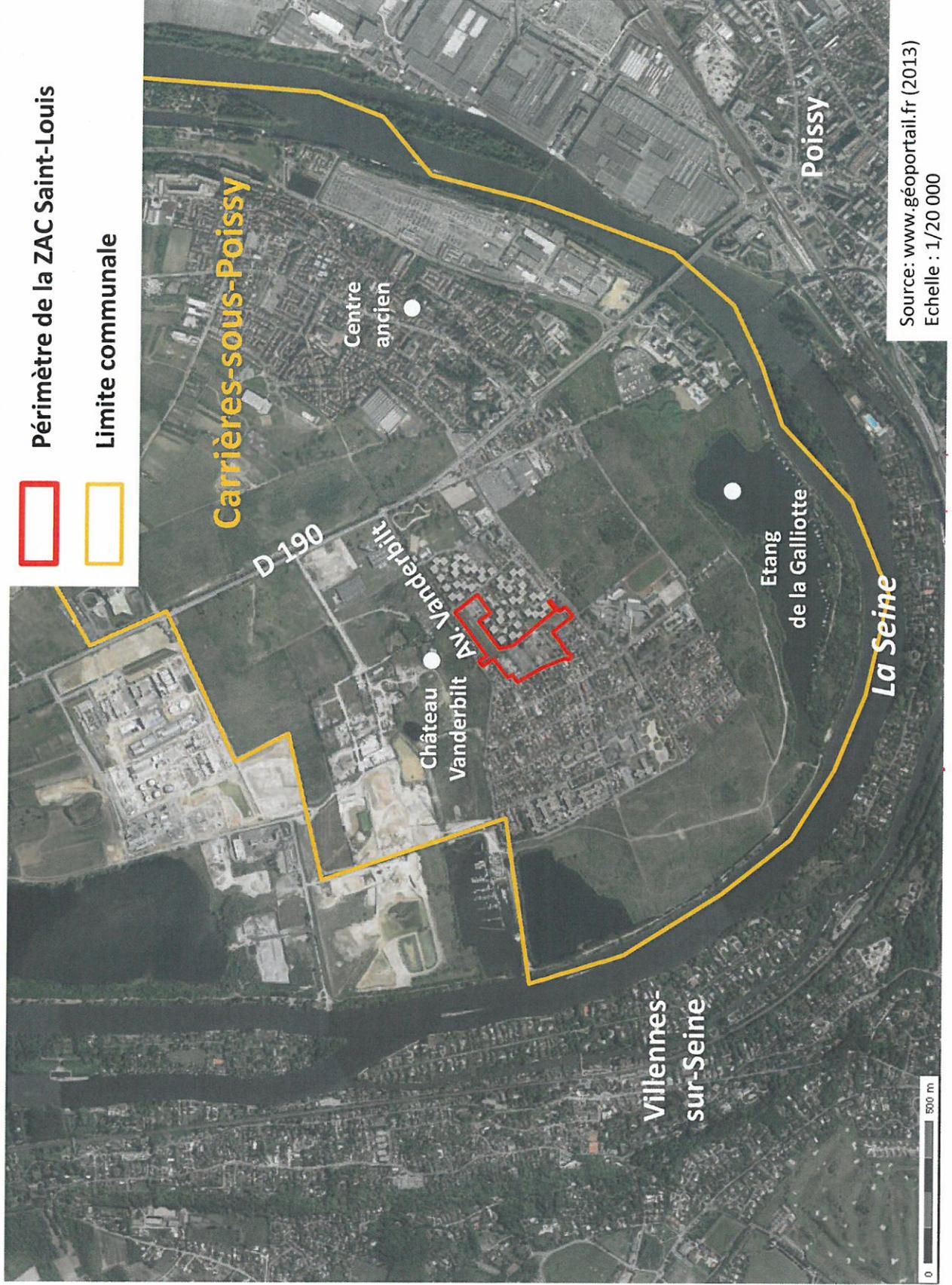
Fait à Carrières sous Poissy le, 02 octobre 2013



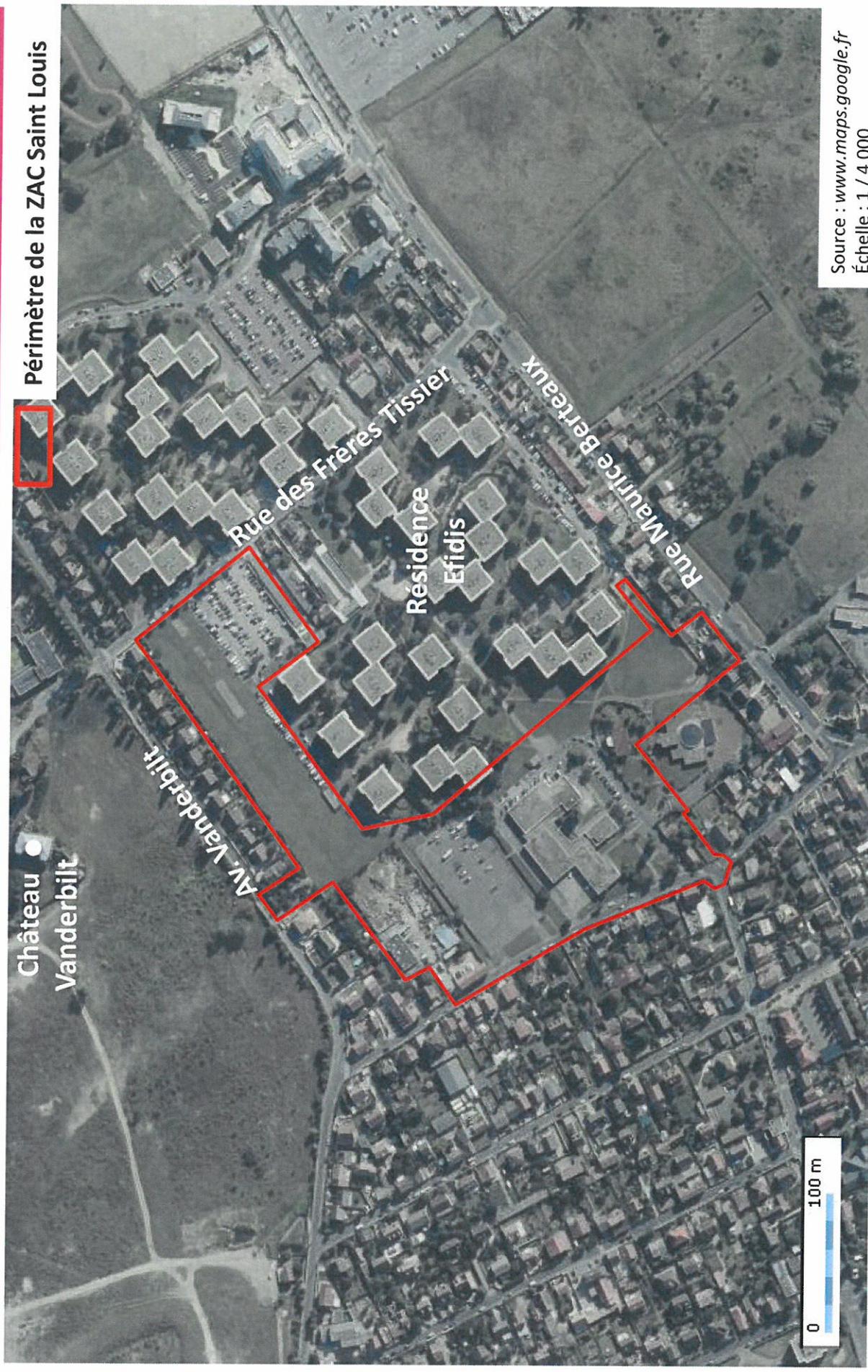
Signature

Eddie AÏT
Maire
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice Président de la Communauté
d'Agglomération des Deux Rives de Seine

PLAN DE SITUATION – Vue lointaine (1/3)

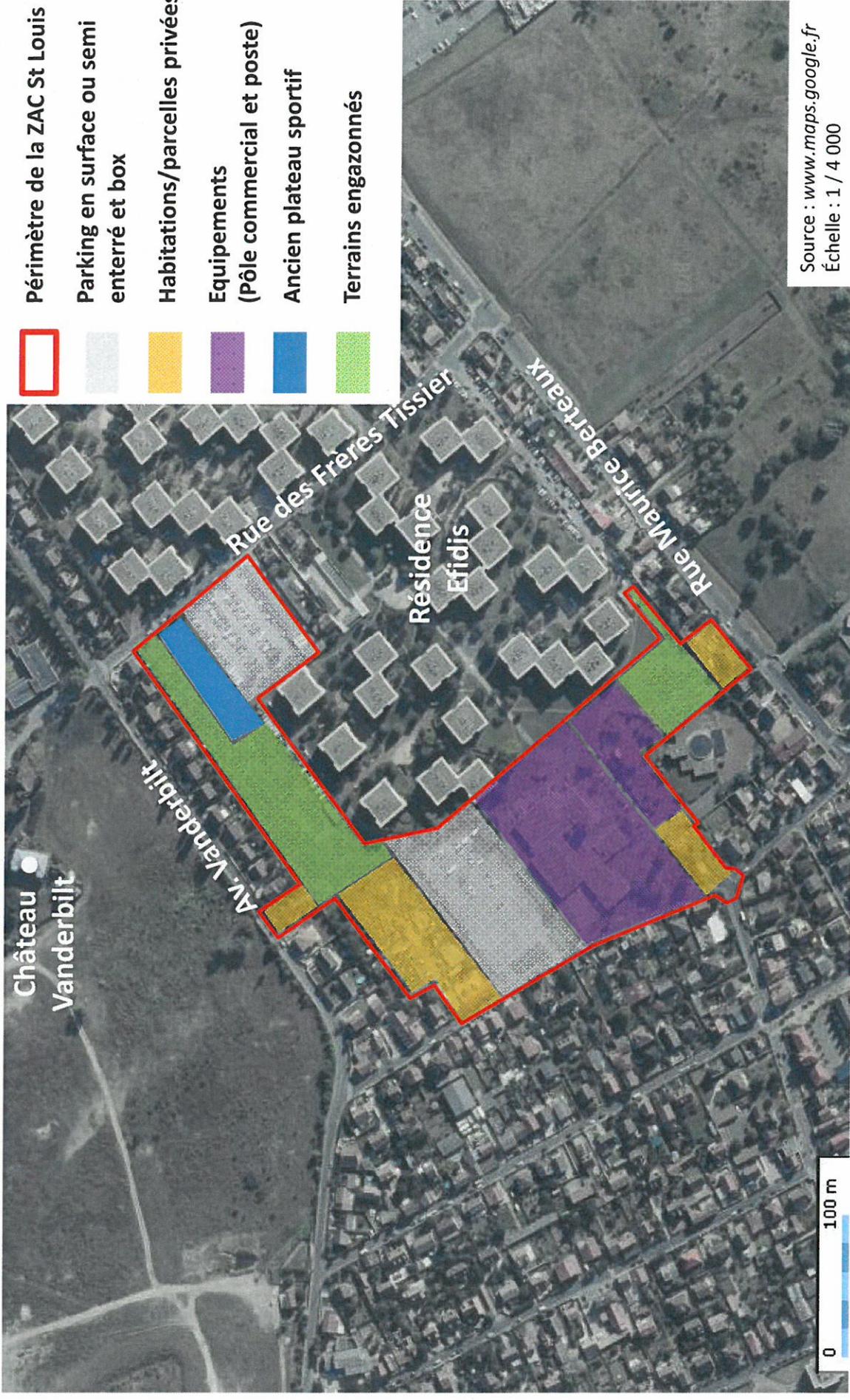


PLAN DE SITUATION – Vue rapprochée (3/3)



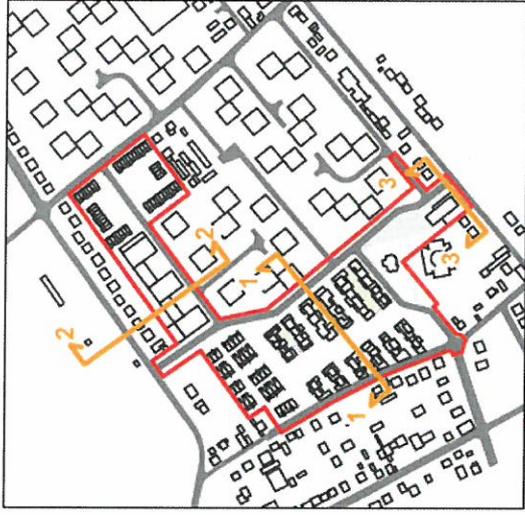
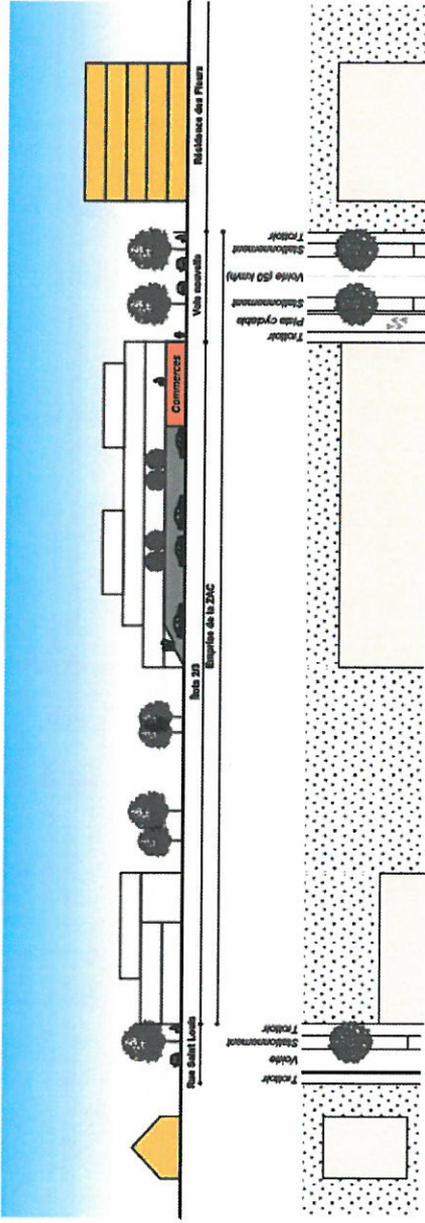
Périmètre de la ZAC Saint Louis

Occupation actuelle du site

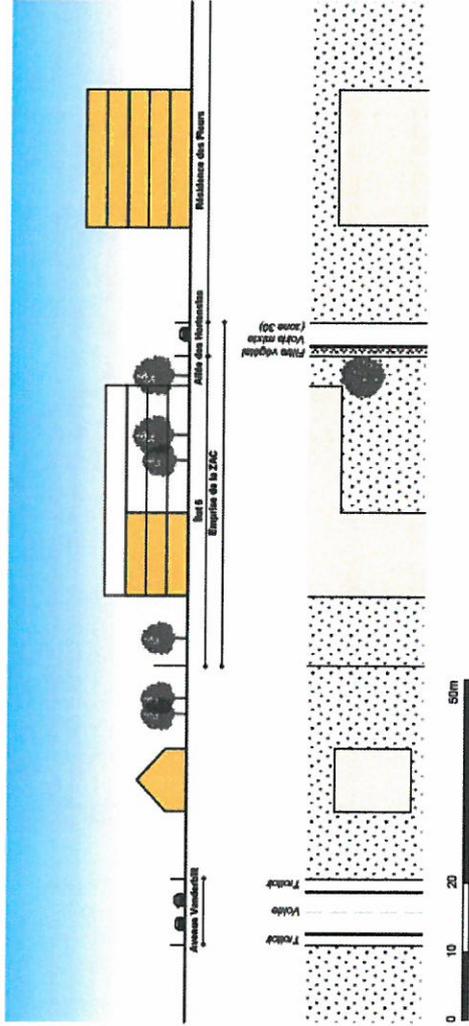


Principes d'aménagement – Profil type des voies

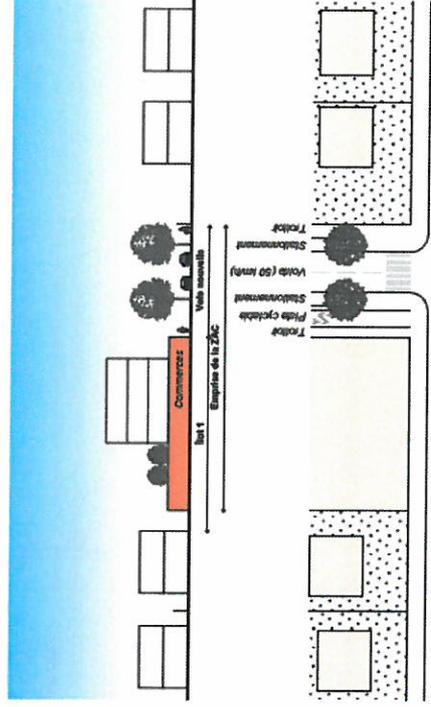
Profil rue Saint Louis / Voie nouvelle (1)



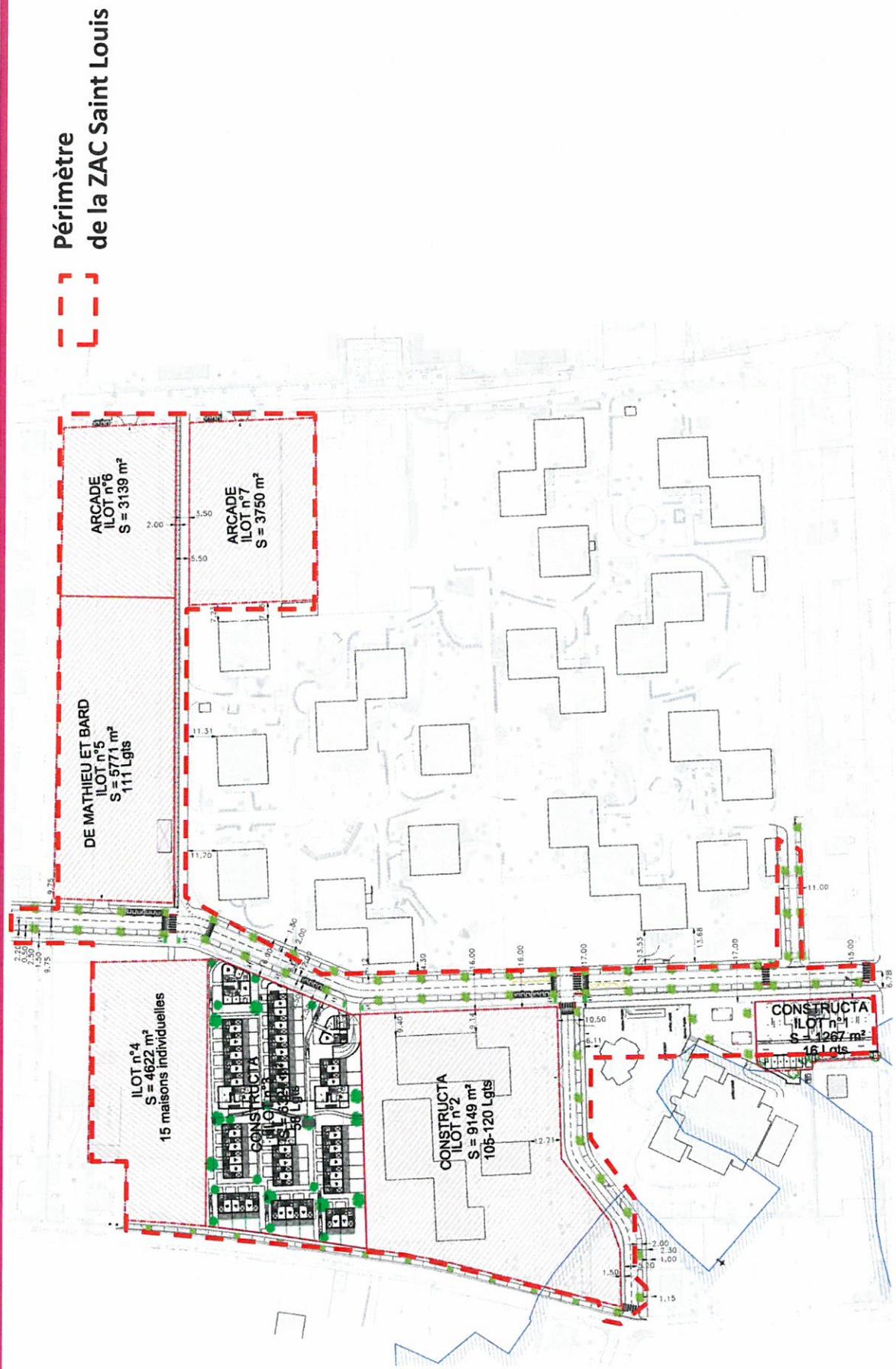
Profil avenue Vanderbilt / allée des Hortensias (2)



Profil voie nouvelle / îlot 1 (3)



Plan masse du projet des espaces publics (PRO)



--- Périmètre
de la ZAC Saint Louis

Plan masse général - Etat projeté

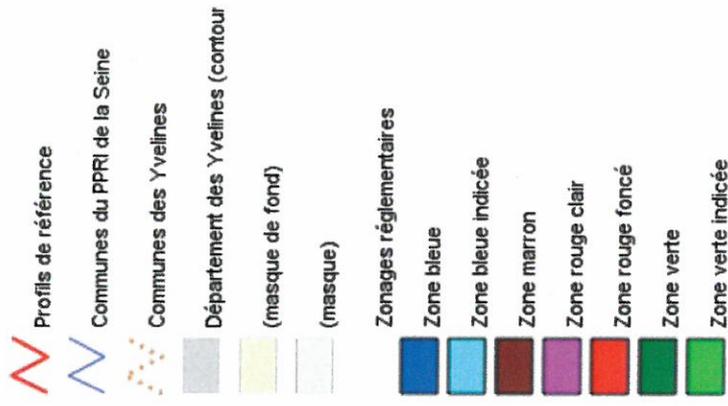


Terrain très faiblement impacté par le PPRI

 Périmètre de la ZAC Saint Louis



Conception : DDT 78
Date d'impression : 25-02-2013



Extrait Plan de Prévention de la Vallée de la Seine et de l'Oise, arrêté le 30 juin 2007

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
Projet de déclaration d'utilité publique – ZAC Saint Louis – Carrières-sous-Poissy

Principes d'aménagement



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
Projet de déclaration d'utilité publique – ZAC Saint Louis – Carrières-sous-Poissy